

Bulletin d'inscription

LES ATELIERS DE L'IFTS

N° de déclaration d'activité : 82 38 01712 38

ATELIERS

Je souhaite participer aux ateliers ou à l'atelier suivant(s) :
Cocher les ou la case(s) correspondante(s)

coût total

150 euros /jour/personne

5% à partir de 3 ateliers 10 % les sept ateliers

Les conduites addictives

- ❖ 12/03/2019
- ❖ 01/10/2019

Les maladies mentales

- ❖ 19/03/2019
- ❖ 05/11/2019

Les pathologies liées au vieillissement

- ❖ 07/05/2019
- ❖ 03/12/2019

Assurance maladie et Mutuelles

- ❖ 04/06/2019

L'Aide sociale aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

- ❖ 27/06/2019

Accueil physique et téléphonique d'un public vulnérable

- ❖ 02/07/2019

Gestion de la violence et de l'agressivité

- ❖ 24/09/2019

Etat Civil du stagiaire

Nom, prénom : Date naissance :

Adresse professionnelle (ou personnelle si paiement individuel) :

Code postal et ville :

Mail : Téléphone :

Fonction occupée :

Prise en charge financière

- Vous-même
- Autre organisme (précisez) :
- Votre employeur

Employeur

Raison sociale et adresse complète :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Mail : Tél :

Fax :

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé

Fait à : Le :

Signature du stagiaire

Signature et cachet employeur

Bulletin à retourner par fax au 04 76 09 99 77, par mail en version scannée à m.bertin@ifts-asso.com pour les formations, n.derbal@ifts-asso.com pour les conférences, ou par courrier à IFTS, 3 av. Victor Hugo 38432 Echirrolles Cedex

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Journées de formation

Inscriptions

Les inscriptions se font par écrit à l'aide du bulletin d'inscription. Elles sont prises par ordre d'arrivée.

Validation de l'inscription :

L'inscription est définitive à réception du règlement ou de la prise en charge de l'employeur. Une confirmation d'inscription, accompagnée des précisions nécessaires quant au déroulement de la formation, est adressée avant le début de la formation.

Inscription par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue :

L'employeur reçoit une convention de formation en 2 exemplaires. L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires signé de la convention, accompagné du règlement de la formation selon les modalités définies dans la convention.

Inscription à titre individuel :

Le stagiaire reçoit une confirmation d'inscription après réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement de la/des journée(s) de formation.

Paielement

- par chèque à l'ordre de IFTS ;
- par virement sur le compte CREDITCOOP FR76 4255 9000 1921 0280 0080 182 BIC : CCOPFRPPXXX
- pour les administrations, d'une lettre valant commande.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation

Annulation de la formation

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'IFTS se réserve le droit d'annuler la formation. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais et toute somme déjà perçue sera remboursée.

Désistement - interruption

Moins de 10 jours avant le début de la formation : un minimum de 50 % du coût total sera retenu.
En cas d'arrêt de la formation avant son terme, la totalité du prix de la formation est due, sauf cas de force majeure (événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible).

Absences durant la formation

L'absence d'un participant n'entraîne pas de modification du coût total de la formation.

Validation de la formation

Une fois la formation terminée, une attestation de formation nominative est délivrée aux stagiaires. L'employeur et éventuellement l'organisme financeur sont destinataires d'une copie de l'attestation.